Le scandale des liquidations en Cour d'Assises

CINQUIÈME AUDIENCE

Le défilé des témoins continue

Paris, 16 juin. — Il semble que le public s'intéresse un peu plus à cette affaire si l'on en juge par la légère affluence de monde. Les journaux ayant annoncé hier quelques incidents d'audience et des dépositions intéressantes, il y a plus de curieux que les autres jours. Les avocats sont nombreux, les avoués même, car on sait que M. Delasalle avoué, viendra déposer et essayer d'expliquer la raison du versement de 20.000 francs d'honoraires complémentaires dont Duez l'a gratifié.

Jusqu'à présent on a parlé, critiqué le Parquet, certains avocats conseils, les magistrats, aujourd'hui c'est le tour des avoués.

Duez semble éprouver un malin plaisir à soulever ces incidents. Il espère peut-être que le jury se laissera impressionner et pourra croire que, dans toute cette affaire, le coupable, le grand coupable ce n'est pas lui.

M. Blondel parle de Martin Gauthier.

M. l'inspecteur général Blondel vient terminer sa déposition. En parlant des inventaires des congrégations, il reconnaît que Martin Gauthier fut la cheville ouvrière des détournements des mandataires.

Il est certain que Martin Gauthier est aussi coupable, sinon plus coupable que Duez. C'est lui qui a inspiré à Duez tous les procédés, tous les trucs. Il est extrêmement habile et retors.

M. L'AVOCAT GÉNÉRAL. — En ce qui concerne les inventaires, il est certain que Martin Gauthier a la plus grave responsabilité. Toutefois, depuis 1906, Martin Gauthier n'a plus participé aux détournements dans les inventaires puisqu'il avait quitté Duez.

M. BLONDEL. — Je croirais volontiers que Martin Gauthier a poussé Duez au début.

M MAURICE BERNARD. — Martin Gauthier n'a-t-il pas tenté d'écarter Duez des inventaires.

M. BLONDEL. — Il est résulté de mon enquête que c'est Martin Gauthier qui a institué la chose et que toute la correspondance avec les mandataires a été écrite de sa main.

Me MAURICE BERNARD. — A combien, M. Blondel, évaluez-vous, dans les affaires des congrégations, la somme qui est passée entre les mains de Duez ?

M. BLONDEL. — Treize millions !

Me MAURICE BERNARD. — Donc avec les 55 millions d'affaires de droit commun, cela fait 70 millions qui ont passé entre les mains de Duez.

M. Paisant est indiscret

L'avocat de Lefebvre veut poser des questions à M. Blondel.

M. PAISANT. — M. Blondel sait-il que certains notaires, dans les inventaires de congrégations, ont libellé leurs états sans se déplacer ?

M. BLONDEL. — Il faut l'avouer ?

M. PAISANT. — Pourquoi alors ne sont-ils pas ici ?

M. BLONDEL. — Il avait été entendu que les frères des écoles chrétiennes se prêteraient à l'opération des inventaires.

M. PAISANT. — C'est cela. Les notaires signaient des états chez eux alors qu'ils déclaraient qu'ils avaient été signés, par exemple, dans la salle de réfectoire de la congrégation !

M. BLONDEL. — Cela se peut bien.

M. PAISANT. — Le frère Justinius, que nous entendrons tout à l'heure, dînait gaiement avec Breton-Caffin-Lebaudy. En résumé on avait l'ordre de se hâter et les religieux s'y prêtaient.

On entend ensuite M. de Mackau, député, qui vient parler d'un détournement de Duez de quinze mille francs dans certains procès engagés contre les frères des écoles chrétiennes.

Puis se succèdent quelques témoins, avoués receveurs d'enregistrements, qui sont loin d'apporter quelque lumière aux débats.

Une nièce de Duez

Mademoiselle Marx, ancienne employée dactylographe et nièce du liquidateur, se présente à la barre. Tout de suite, du reste, elle déclare n'avoir rien à dire. Puis elle ajoute :

J'ai été chez M. Duez pendant six ans, c'est-à-dire depuis 1904, jusqu'au jour de son arrestation. J'étais chargée de la gérance des immeubles, mais je n'ai jamais été initiée aux secrets de la comptabilité.

« C'est Martin Gauthier qui avait organisé le service des inventaires. Mais ce n'est que par les journaux que j'ai appris qu'il y avait de faux mandataires. M. Duez les ignorait aussi. Une fois je lui ai présenté des états, il a refusé de les signer parce que les mandataires avaient donné comme adresse celle de l'étude et non leur adresse personnelle ».

Mlle Marx ayant déclaré n'avoir rien autre à dire, se retire après avoir jeté sur son oncle un regard de pitié, mélangé de sympathie.

L'avoué Delasalle

M. l'avoué Delesalle, depuis retiré des affaires, se présente et se retranche tout de suite derrière le secret professionnel.

« Je ne puis, dit-il, donner des renseignements, mais de simples éclaircissements. Je dois me retrancher derrière ce secret professionnel. Au sujet de l'affaire de Stanislas, quoique avoué de Duez, j'ignore dans quelles conditions la transaction s'est produite.

« Quant aux vingt mille francs que j'ai touché, je les considère comme la rémunération légitime d'un travail colossal qui a duré huit ans et demi. J'ai été obligé d'interpréter deux lois nouvelles et assez obscures et à faire établir une jurisprudence.

» En ce qui concerne les jugements d'accords, il faut reconnaître que tous ces jugements ont été examinés par le liquidateur, l'avoué, le Parquet, le Tribunal. Plusieurs de ces jugements ont, du reste, déjà été confirmés par des Cours d'Appels ».

Me Delasalle n'en dit pas plus long.

DÉPOSITION du successeur de Duez

M. Pellegrin, qui succéda à Duez après sa démission fut chargé de terminer les procédures concernant toutes les congrégations, sauf celle des Frères des Ecoles chrétiennes.

« J'eus vite fait de relever de grosses inexactitudes dans les indications des disponibilités pour les pensions Je m'aperçus vite que le dépôt d'une somme de plus de deux millions, prix de vente du collège Stanislas, n'avait pas été effectué à la caisse des dépôts et consignations. Enfin les comptes des Oratoriens présentés au président du tribunal à fin d'homologation comportaient des erreurs manifestes.

DUEZ. — Parce que j'ai du marquer mes frais généraux. J'avais reçu des ordres du Parquet.

L'avocat général COURTIN. — Vous n'alliez pourtant pas dire que le Parquet était complice de vos détournements.

DUEZ. — J'ai reçu des instructions, M. l'avocat-général.

Duez prononce cette parole d'une voix ferme.

Le 3me JURE. — Ces instructions données par le substitut étaient-elles écrites ou verbales ?

DUEZ. — Toujours verbales.

Le 3me JURE. — Pouvez-vous en faire la preuve ?

DUEZ. — Oui, car souvent, comme ces instructions verbales tardaient, j'écrivais que j'agirais à ma guise. Or ces lettres sont à mon dossier.

A ce moment, un attaché au parquet, M. Beaufils, va parler à l'oreille de l'avocat-général.

Me MAURICE BERNARD. — Si on a à donner des renseignements à l'avocat-général qu'on le fasse à haute voix.

L'employé de Duez Toujours les ordres du Parquet

M. Delsuart, l'employé de Duez, se présente à la barre. Il est complètement ignorant des actes malhonnêtes de Duez.

Mais le débat n'est pas épuisé sur les frais généraux et sur les ordres donnés par le Parquet relativement à ces frais généraux.

L'avocat-général COURTIN. — Ces frais généraux que le Parquet vous disait d'attribuer à l'ensemble n'étaient que les frais généraux de votre cabinet !

DUEZ. — Vous faites erreur. Les ordres étaient formels ; c'était les frais généraux des liquidations. Les frais des petites liquidations devaient être couverts par les grosses.

Le secrétaire de Duez est de l'avis de son patron.

L'avocat général Courtin fait un signe de dénégation.

DUEZ. — Je vais aller plus loin. La commission sénatoriale avait fait des observations parce que le passif des petites liquidations était trop élevé. La commission sénatoriale critiquait cette fâcheuse situation.

Le généalogiste Coutot

« Je me suis occupé de rechercher les héritiers des donateurs des congrégations. J'ai fait ce travail tout seul. Je ne suis entré en rapport avec Duez que plusieurs années après. J'ai fait ainsi une cinquantaine d'opérations. J'ai perdu 30.000 francs dans ces affaires. Voilà le prétendu gain qu'on m'attribue.

L'affaire de Massillon m'a rapporté 5.000 francs ; voici dans quelles conditions. J'avais fait des frais de recherches, de plaidoiries. Martin Gauthier m'a dit que mon procès n'était pas bon et m'a proposé 5.000 francs pour me désintéresser de mes frais. J'ai accepté. Voilà tout. Je ne vois là rien de répréhensible.

LE PRESIDENT. — Mais les livres de Duez portent que vous avez touché 8.500 francs.

M. COUTOT. — Non, 5.000 francs.

Après une confrontation entre M. Coutot et Duez, on reconnaît, et l'avocat général aussi, que c'est Martin Gauthier qui a empoché les 3.500 francs.

L'inspecteur de la Sûreté Calchas

M. Calchas, qui est aujourd'hui en retraite, a fait une enquête sur les mandataires et les sous-mandataires.

« Martin Gauthier avait organisé lui-même les inventaires des congrégations. Il avait donné à ces mandataires l'ordre de faire le plus vite possible, de faire le moins possible de frais et de compter le plus possible.

En ce qui concerne les sous-mandataires, j'en ai retrouvé la plupart. Lebaudy est marchand de couleurs. Prunier employé à la Compagnie d'assurances « Le Phénix », un autre Prunier est cuisinier. Tous ignoraient qu'on abusait de leur signature ».

L'inspecteur Calchas fait ensuite le récit de la vie de Duez. Il parle de sa liaison avec une demoiselle Bouveret, puis son mariage, son luxe, de sa rencontre avec Mme Poirier à Vichy, et de l'installation luxueuse de celle-ci.

M. Calchas a aussi retrouvé la trace de plus de 100.000 francs versés aux journaux.

Un autre inspecteur, M. Humbert, a fait une enquête sur les ressources de Duez avant de succéder à M. Imbert.

On entend enfin Me Boutot, employé de Duez. Rien d'intéressant.

Les débats recommencent à traîner en longueur.

A cinq heures un quart, un juré, impatient, demande au président de lever l'audience.

— « Je suis commerçant et j'aurais besoin d'aller à mes affaires ».

Le président accueille la demande du juré et l'audience est levée.

Le Frère Justinius déposera demain.

DANS LA RÉGION

RECTIFICATION DE VOTE

Dans le scrutin 235, sur les retraites ouvrières, en date de vendredi, notre ami Daniel Vincent, député d'Avesnes, nous signale qu'il a voté pour l'ordre du jour Guesde et qu'il a fait, à ce sujet, une rectification à l' « Officiel ».

Congrès des Sapeurs-Pompiers du Nord et du Pas-de-Calais

L'Union des corps de sapeurs-pompiers du Nord de la France tiendra ses assises annuelles sous la présidence de M le préfet du Nord, à Roubaix, le 18 juin.

Voici un résumé du programme

A dix heures du matin, à l'hôtel de ville, réception par l'administration municipale.

A onze heures, boulevard Gambetta, inauguration de la caserne et manœuvres d'incendie par la compagnie des sapeurs-pompiers de Roubaix.

A midi, caserne des sapeurs-pompiers, réunion du conseil d'administration de l'Union.

A midi et demi, à l'hôtel de ville, salle Pierre-de-Roubaix, assemblée générale de l'Union.

A deux heures, Grande-Rue, 50 bis, banquet par souscription offert à tous les sapeurs-pompiers (unionistes ou non-unionistes).

A l'occasion de l'inauguration de la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers, tous les sapeurs-pompiers du Nord et du Pas-de-Calais et les sapeurs-pompiers belges ont été invités.

A LILLE

Au Conseil de Préfecture

Les travaux de M. Evrard-Eliez

Le « Réveil du Nord » a relaté l'affaire syndic de la faillite Evrard-Eliez contre la commune de Berlaimont, venue devant le Conseil de Préfecture.

Le syndic demandait à la commune remboursement d'une certaine somme payée par M. Evrard Eliez, alors maire de Berlaimont, pour travaux effectués à l'école des filles.

Au cours de sa séance d'hier, le conseil s'est déclaré incompétent, ces travaux n'ayant aucun caractère public, n'ayant pas été autorisés par le conseil municipal de Berlaimont ni reçu l'approbation préfectorale.

L'administration des postes contre les tramways de Roubaix-Tourcoing

L'administration des Postes se plaignant de dégâts commis à ses fils téléphoniques et télégraphiques, dégâts attribués aux canalisations électriques de la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing, réclame à cette Compagnie 41.000 francs de dommages-intérêts.

La Compagnie répond que, prévoyant ces dégâts, l'administration des Postes lui a fait payer 140.000 francs pour travaux nécessaires pour éviter ces dégâts, se déclare irresponsable si ces travaux n'ont pas été effectués comme il le fallait.

L'affaire a été mise en délibéré.

Protestation électorale

Le conseil a également mis en délibéré une affaire de protestation électorale à la Flamengrie, arrondissement d'Avesnes.

M. Soupart vient d'être élu conseiller municipal de cette commune qui est coupée par la ligne frontière franco-belge.

Il habite en territoire belge et son élection porte le nombre des conseillers municipaux de la Flamengrie habitant à l'étranger à plus du quart, ce que la loi interdit.

Détail amusant : c'est un conseiller municipal habitant en Belgique qui proteste contre l'élection de son collègue.

Actes de sabotage sur la ligne d'Erre à Fenain

Dans la nuit du 14 au 15 juin, le fil de manœuvre du disque à distance de la bifurcation d'Erre-Est et celui du disque de la station de Fenain-Nord, de la ligne de Fenain à Orchies ont été coupés par une main criminelle.

M. Grolin, facteur intérimaire ayant pris son service à la gare de Fenain à 4 heures du matin, remarqua que la sonnette du disque fonctionnait sans interruption. Il en informa le chef cantonnier qui se rendit le long des voies et vit que ces fils avaient été coupés à cinq cents mètres de la gare.

Le parquet de Douai, M. Favre, commissaire spécial ont été prévenus de ces actes de sabotage.

Une enquête est ouverte.

A ROUBAIX

La manifestation cléricale du 2 juillet

Un ordre du jour de la Section du P. S. de Lambersart

TOUS A ROUBAIX LE 2 JUILLET !

La section de Lambersart du Parti Socialiste (S. F. I. O.) nous communique l'ordre du jour suivant :

» Considérant :

» Que la Fête fédérale des Gymnastes catholiques n'est pas seulement une fête confessionnelle, mais qu'elle est aussi, qu'elle est surtout une fête organisée sous les auspices du capitaliste Motte, avec le concours du patronat exploiteur ;

» Que cette fête n'est pas une fête sportive mais que, bien au contraire, elle est pour le Capital une occasion de mobiliser ses forces :

» Considérant d'autre part :

» Que les sociétés de gymnastes catholiques n'ont qu'un but, détourner la jeunesse ouvrière de l'action émancipatrice ;

» Que ces sociétés fournissent le plus hideux exemple de l'oppression patronale, les fils de travailleurs étant, en maints endroits forcés d'y adhérer.

» Pour ces motifs, après en avoir délibéré,

» Devant ce défi lancé au prolétariat organisé de Roubaix,

» Estimant qu'à cette mobilisation des forces conservatrices doit nécessairement répondre la mobilisation des forces ouvrières ;

» La commission administrative de la section de Lambersart (S. F. I. O.).

» Décide de participer à la contre-manifestation organisée par la section roubaisienne du Parti Socialiste.

» Elle s'en remet à l'assemblée générale du soin des mesure sà prendre ».

La Libre-Pensée Socialiste « La Raison » avait déjà, dans sa réunion du 25 mai, voté un ordre du jour identique.

ORDRES DU JOUR

La « Bataille » a reçu en outre :

De la « Libre-Pensée roubaisienne », du « Cercle athlétique socialiste de Roubaix », de la section socialiste de Croix, de la « Pensée libre de Mons-en-Barœul », du « Cercle athlétique socialiste de Douai », des ordres du jour protestant contre la manifestation cléricale et engageant tous leurs membres à se rendre en masse à la contre-manifestation organisée par la section roubaisienne du parti socialiste.

Tous à Roubaix le 2 juillet prochain !

A TOURCOING

Vandamme est libre !

L'auteur du double crime de Tourcoing s'est échappé du bagne. — On l'aurait vu à Dunkerque

On se souvient de l'épouvantable crime commis par l'assassin Paul Vandamme, à Tourcoing.

Le 28 août 1907, dans une maison portant le numéro 42, située boulevard Gambetta, à Tourcoing, et habitée par Mme Vandamme, tante de l'assassin, on découvrait les cadavres de Mlles Pauline Allentin, 31 ans, originaire de Bergue, servante de Mme Vandamme, et Madeleine Van Werdeghem, fille d'un tailleur, demeurant rue Nationale, 17.

Le coupable, Paul Vandamme, 41 ans, se disant représentant de commerce, demeurant à Lille, rue de la Monnaie, 93, se constituait prisonnier à Lille, le soir du crime.

Condamné à mort par la Cour d'assises du Nord, Vandamme fut gracié et envoyé au bagne. Il a réussi à s'échapper et sa présence a été constatée à Dunkerque.

Des policiers ont été lancés sur les traces du bandit.

A BOULOGNE-SUR-MER

Un accident sur le Circuit

DEUX AUTOS SE RENCONTRENT. — CEUX QUI LES MONTAIENT SONT SAINS ET SAUFS

Un accident qui aurait pu faire des victimes, s'est produit jeudi après-midi sur le circuit.

Vers 3 h. 45, c'est-à-dire pendant les heures durant lesquelles les coureurs peuvent étudier le circuit, une voiture Calthorpe III, engagée sous le numéro 35 et conduite par Burgess, prenait en vitesse un virage à Brunembert.

A ce moment survint en sens inverse une voiturette conduite par M. Huret fils, armateur à Boulogne.

Les deux autos ne purent éviter la rencontre et pendant que la Calthorpe était démolie par le choc, l'auto de M. Huret était fortement avariée. Par bonheur, personne n'était blessé.

L'accident est dû à l'imprudence de M. Huret, qui ne devait pas ignorer à quel point il est dangereux de s'engager sur le circuit en sens inverse de la marche des coureurs, pendant les heures autorisées pour les essais de grande vitesse.

A L'EXPOSITION de CHARLEROI

Dimanche, le Comité de l'Exposition ménageait une cordiale réception à de nombreux journalistes venus de tous les points du pays et même de l'étranger, qui ont manifesté leur admiration devant l'entreprise colossale qui a presqu'aussi grand aspect qu'une Exposition internationale.

Mardi a eu lieu l'inauguration, par M. Hubert, ministre du Travail, de l'immense Hall des Machines. Une foule de notabilités industrielles et commerciales assistait à cette cérémonie. Après un discours de M. Jules Hénin, président, et une réponse de M. le Ministre, les invités ont visité non seulement le Hall des Machines, qui présentait une animation extraordinaire, mais aussi le Hall de l'Industrie, le Palais de la Femme, le Palais des Beaux-Arts et l'Université de Travail.

On sait que le Palais des Beaux-Arts comprend un salon d'Art ancien où l'on est parvenu à réunir de nombreux chefs-d'œuvre des maîtres de la Wallonie, et un salon d'Art moderne qui compte quantité de toiles remarquables.

Le succès de notre Exposition s'affirme de jour en jour, et les exposants comme le public attendent impatiemment la visite de Leurs Majestés le Roi et la Reine, qui aura lieu incessamment.

Dernière Heure

Lettre parlementaire

DES DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES A LA TRIBUNE, IL NE SEMBLE RESULTER RIEN D'INQUIÉTANT

Paris, 16 juin. — De la *Correspondance Politique* : M. Caillaux a fait une bonne farce à ceux qui interpellaient sur le droit dont le Préfet de la Seine a frappé le Benzol. Il a répondu aux interpellateurs que c'était affaire entre le Préfet de la Seine et le Conseil municipal de s'arranger, et que l Gouvernement n'interviendrait que s'ils ne tombaient pas d'accord.

Les interpellateurs se sont déclarés satisfaits ; ils ne sont pas difficiles, et les chauffeurs parisiens le seront moins qu'eux.

Asignaler un incident au cours de cette discussion, entre M. Wilm et M. Caillaux.

Comme M. Wilm était à la tribune, M. Caillaux faisait la causette avec ses voisins ; le député socialiste de la Seine se fâcha et, s'adressant à M. Caillaux, lui dit : « M. le ministre », je vous ai écouté attentivement, veuillez me faire le même honneur ».

M. Caillaux rougit et fit de la main droite une petite menace à M. Wilm, lequel protesta contre ce geste.

Mais on n'entendit pas ces paroles.

Les grandes interpellations sur le Maroc et les incidents franco-espagnols ont permis à Jaurès de prononcer un grand discours, non seulement pour demander au Gouvernement quand il comptait évacuer le Maroc mais s'il n'allait pas donner communication à la Chambre du traité secret de 1905.

C'était peut-être beaucoup demander et M. Cruppi n'a pas eu de peine à convaincre la Chambre de l'impossibilité pour une des parties liées par un secret de pouvoir ainsi le livrer à la publicité.

Dans ses déclarations, le ministre des affaires étrangères a apporté un élément nouveau. Si la colonne de Taourirt n'a pas passé la Moulouya, c'est parce qu'on la gardait en réserve au cas où la colonne Molnier se fut trouvée dans l'embarras.

Pour le surplus, M. Cruppi a justifié l'intervention espagnole, ce qui a quelque peu surpris la Chambre, et il a conclu en affirmant à nouveau que les troupes françaises ne resteront dans la région de Fez que le temps nécessaire pour pacifier le Maroc et rétablir l'autorité du Maghzen.

Cependant, le ministre a reconnu qu'il faudrait que le sultan se réforme pour se fortifier.

Il semble résulter de tout cela que la France et l'Espagne sont parfaitement d'accord, tandis que leurs journaux se reprochen réciproquement des trahisons.

L'Eglise et l'Ecole

MONSIGNOR CAMPISTRON ET SON CURE JACCART ECOPENT CHACUN CINQUANTE FRANCS D'AMENDE.

Annecy, 16 juin. — Monseigneur Campistron, évêque d'Annecy, poursuivi pour un mandement ordonnant aux prêtres de refuser la première communion aux enfants persistant à se servir des manuels scolaires, condamnés par l'église, et M. Jaccart, curé de Saint-Sigismond, près de Cluzes, poursuivi pour avoir lu en chaire et commenté le mendement de son évêque, ont comparu devant le tribunal correctionnel de Bonneville.

Monseigneur Campistron a lu une protestation à l'audience.

Le tribunal a condamné les deux prêtres à cinquante francs d'amende sans sursis et solidairement aux dépens.

La grève des Marins

EN ANGLETERRE, LE MOUVEMENT RESTE FLOTTANT

Londres, 16 juin. — Selon des renseignements reçus cet après-midi, de différents ports, un certain nombre de vapeurs ont pu trouver des équipages en augmentant les salaires, tandis que dans d'autres cas, les équipages ont refusé de s'enrôler.

Tous les navires de la Tyne ont obtenu des équipages dans la matinée ; mais aucun équipage ne s'est enrôlé à Newcastle.

Cet après-midi, la grève s'étend à Leith.

Londres, 16 juin. — La grève des marins semble vouloir s'étendre à des ports qui, jusqu'ici, n'avaient pas été touchés.

Aux docks de Londres, les principaux armateurs déclarent qu'ils ne se ressentent nullement de ses effets.

Par contre, les marins soutiennent que la navigation marchande est en partie désorganisée. Une chose cependant est certaine ; c'est que depuis que la grève a été déclaré, de nombreux navires ont pu se mettre en route avec leurs équipages au complet.

A Southampton, la situation est plus tendue et plusieurs grands transatlantiques n'ont pu partir, faute d'équipage.

A Leith, la grève s'étend : plus de sept cents marins ont refusé de signer les rôles.

Manœuvres anarcho-réactionnaires

ON COUPE DES FILS TELEGRAPHIQUES... POUR LA REINTEGRATION DES CHEMINOTS

Versailles, 16 juin. — La Préfecture de Seine-et-Oise communique la note suivante ;

« Deux actes de sabotage ont été commis la nuit dernière vers minuit et demi et constatés par la gendarmerie vers deux heures de l'après-midi.

Le premier a eu lieu à Mongeron, où les fils de la ligne télégraphique longeant la route Nationale ont été coupés et laissés sur place.

Le second, à Yerres, sur la ligne du P. L. M., au pont de Soulins, où 36 fils du côté gauche et 44 du côté droit ont été également coupés et laissés sur place.

Aux deux endroits, une étiquette a été trouvée fixée sur un poteau télégraphique et portant l'inscription suivante :

« Organisation de combat pour la réintégration des cheminots et des électriciens ».

Des soupçons pèsent sur quatre cyclistes qui avaient été rencontrés peu de temps avant par une patrouille de gendarmes spécialement attachée à la surveillance des voies ferrées et à qui contravention avait été dressée pour défaut d'éclairage de leur machine.

DANS L'AUBE

Bar-sur-Aube, 16 juin. — Le comité central de Bar-sur-Aube adresse un appel aux vignerons, en les priant instamment de cesser toute espèce de manifestation, afin que toutes les troupes qui sont un danger permanent et une cause d'augmentation de la vie déjà trop chère, soient retirées dans le plus bref délai possible.

Les comités locaux sont priés d'envoyer une délégation de trois membres à la réunion privée qui aura lieu dimanche, à trois heures, salle des Bottiers.

Les cheminots du Midi chez M. Monis

Paris, 16 juin. — M. Monis, président du conseil, a reçu aujourd'hui au ministère de l'Intérieur une délégation des cheminots du réseau du Midi, groupe de Bordeaux, avec qui il s'est entretenu de la question des réintégrations et des propositions qui ont été faites aux révoqués par les compagnies.

FEUILLETON DU 17 JUIN. — N. 102

LE POUCE

par Léon SAZIE

Après un court silence, Martin-Numa reprit :

— Il est clair que pour avoir voulu vous tuer, vous, et aujourd'hui essayer, en menaçant de mort votre enfant, de vous faire taire, il est clair, dis-je, que vous possédez un secret terrible... un secret qu'il faut à toute force que vous gardiez !...

— Non, monsieur... non. Je ne sais rien.. je ne sais rien !...

— L'heure sans doute n'est pas venue où vous pourrez révéler ce secret... Je ne vous le demande pas encore, certain que vous ne le direz pas...

— Non... monsieur... je ne le dirai pas...

— Je le sais... Vous ne me le direz que quand je vous aurais prouvé que vous êtes vous-même hors de danger et que votre enfant est hors d'atteinte des coups des gens qui veulent, par tous les moyens, vous faire taire... J'ai besoin pour cela... pour gagner du temps, pour aller plus rapidement... que vous me fassiez connaître l'endroit où se trouve votre enfant...

— Non ! non !

— J'espère que lorsque je vous montrerai votre bébé... lorsque je l'aurai amené ici... qu'il sera dans vos bras et que vous serez certaine qu'on ne peut l'atteindre, j'espère que vous aurez confiance en moi.

» Alors, je vous demanderai de me révéler ce secret dont je soupçonne déjà la moitié...»

Martin-Numa, alors, pour achever de convaincre la jeune femme, lui dit qui il était et pourquoi il était venu ce soir en cachette lui faire cette visite.

— Je suis venu en somme, dit-il, pour effacer l'impression pénible que vous causa la visite du chanteur Palestrini.. et pour vous dire que la fameuse carte postale représentant votre enfant jouant avec un petit mouton en carton... carte marquée d'un X et de deux points, est en ma possession. C'est moi qui l'ai... qui la garde.

Puis il conclut :

— Que cela vous suffise !... Vous pouvez avoir toute confiance en moi. Vous pouvez parler, puisqu'il est convenu que nous deux seuls, nous saurons ce que nous disons... puisque nous n'en parlerons à personne... à personne...

Cependant, malgré tous les arguments qu'il employa, malgré toutes les preuves qu'il donna de sa mission de justice, la jeune femme, fortement impressionnée et craintive, ne voulut rien révéler...

— Vous êtes, dit-elle, policier français... Votre pouvoir, en France est grand, certainement... mais mon enfant se trouve non seulement en Italie, mais en Sicile... La Sicile est terre de mystères, et votre pouvoir n'y étend pas... Vous ne pouvez rien pour me sauver mon enfant... Si j'ai eu le bonheur d'être arrachée par vous à la mort, je vous en suis reconnaissante... mais j'ai malheureusement la certitude que si je révélais le lieu où l'on garde mon enfant... dès demain il serait condamné à mort...

» Pardonnez-moi de ne pouvoir rien dire... je vous remercie toutefois de votre intervention et du souci que vous avez de vouloir assurer et ma guérison et ma joie de mère...

» Hélas... je ne puis rien vous dire... et la simple prudence me commande de vous prier de ne pas chercher à atteindre mon enfant... car dès que l'on saurait qu'un policier français s'occupe du petit, qu'on cherche à le rendre à sa mère... immédiatement, ceux qui tiennent aussi mon enfant exécuteraient l'innocent... »

Martin-Numa n'essaya pas d'entrer en lutte contre cette volonté ..

Il comprit que tout ce qu'il pourrait dire à la jeune femme ne la ferait pas revenir sur sa résolution, ne l'arracherait pas à sa terreur.

Il se contenta de lui dire :

— Je vois, ma pauvre enfant, que vous croyez plus puissante qu'ils ne sont ceux qui vous effrayent à ce point !... Quand on est vraiment fort, on ne s'en prend pas à une jeune femme et on ne frappe pas un enfant...

Alors, serrant de nouveau affectueusement les mains de la malade, il lui dit :

— Eh bien... ne me dites rien .. ne me révélez rien... ne dites pas non plus, à qui que ce soit et sous n'importe quelle menace que je suis venu vous voir ! Enfin, soyez persuadée que vous n'êtes plus perdue aujourd'hui dans Paris .. que vous n'avez plus seulement comme soutien votre vieille nourrice, qui ne peut pas grand'chose mais que vous avez mon amitié... celle d'honnêtes gens... de braves cœurs... qui s'intéressent à vous et ne vous laisseront ni dans le péril ni dans la peine !...

» Ayez confiance... ne croyez pas aux menaces qu'on pourra vous faire... Guérissez-vous... Il se peut qu'au jour où l'on vous permettra de quitter cet hôpital... les premières mains qui vous accueilleront hors de cette maison soient des petites mains d'enfant.

» C'est tout ce que je peux vous dire maintenant.. Dormez bien .. Reposez-vous et faites des rêves fleuris de Sicile, des enfants beaux comme le vôtre et des jeunes mamans qui vous ressemblent.

» Au revoir !... A bientôt !... »

XXXVII

L'amant oublieux

En me racontant son entrevue avec la Marcellina, Martin-Numa me dit :

— Somme toute, je n'ai pas réussi !... Je n'ai pu rien arracher à cette malheureuse jeune fille, qui semble vraiment atterrée et dominée par la crainte du malheur dont on a menacé son enfant... Cependant, comme il n'est pas de bonne graine qui dans un terrain approprié ne parvienne à germer avec un peu de soleil, j'ai dans l'âme aimante et sincère de cette jeune femme jeté la graine de l'espoir... Je compte bientôt, malgré la défiance de la jeune mère, pouvoir apporter chez la malade le rayonnement de l'enfant... ce soleil des mamans !

— Cependant, lui dis-je, si vous n'avez ni l'adresse, ni aucun renseignement sur l'enfant, vous n'allez pas vous mettre à parcourir toute l'Italie et toute la Sicile dans le but très aléatoire de découvrir cet enfant... Il me semble que ce serait entreprendre un travail aussi pénible que de rechercher une aiguille dans une charrette de foin...

— Mon cher ami, me dit Martin-Numa, voilà encore un de ces proverbes dont il ne faut nullement tenir compte, car s'il vous semble vraiment impossible de trouver une aiguille dans une charrette de foin, je vais vous prouver qu'en somme ce n'est pas une difficulté insurmontable... Il faudrait simplement pour retirer du foin cette fameuse aiguille pouvoir glisser avec beaucoup de patience, je vous l'accorde, dans cette charrette de foin, un fort aimant, et, fatalement, vous arracheriez au foin l'aiguille tant cherchée... Donc, rien n'étant impossible, cet enfant se retrouvera, bien qu'il semble, au premier abord, extrêmement difficile d'aller le chercher dans les coins perdus de Sicile, où on le cache prudemment.

Martin-Numa, selon son habitude, alluma une nouvelle cigarette et se renversa sur sa chaise, étendit ses longues jambes, mit ses mains dans les poches de son pantalon, lança au plafond quelques bouffées de fumée, puis, me regardant du coin de l'œil, me dit :

— Eh bien ! mon cher Courville... sans aimant ou sans autre moyen physique quelconque que la science met à notre portée pour démentir les proverbes de bottes de foin et autres... je dois vous dire que je sais où est l'enfant...

Je sursautai... et sans demander à mon ami comment il avait pu en arriver à ce résultat tant cherché, j'attendis qu'il voulût bien me le dire.

Martin-Numa eut un sourire railleur, et, sans quitter sa pose légèrement gouailleuse, il me dit :

— Mon cher, je n'ai pas de secret pour vous, et je vais vous dévoiler comment je m'y suis pris... On m'accuse parfois d'être un trop grand sorcier et d'achever des besognes toutes faites ou d'arriver par des moyens invraisemblables à ce qui m'est nécessaire... On devrait plutôt voir que je n'agis que par déductions et, mon Dieu, je vous l'avoue... avec un peu d'inspiration...

» Je me flatte d'être non un sorcier qui possède une baguette magique, mais tout simplement un artiste connaissant bien la pratique de son art... »

Il ajouta :

— C'est très simple... Il fallait seulement y penser...

— Je vous écoute.

— Ainsi donc, je me suis dit qu'avant l'assassinat, avant que la Marcellina vienne à Paris, on avait dû certainement lui donner des nouvelles de son enfant... on avait dû lui écrire de l'endroit où le bébé se trouvait !... Rien encore... du moins je le suppose, ne voulait qu'on se servît de cet enfant pour influencer l'esprit de la mère. Alors je suis allé trouver la bonne nourrice avec qui je suis demeuré dans les meilleurs termes. Cette brave femme m'ayant vu faire revivre son enfant qu'elle considérait elle-même comme déjà morte, éprouve pour moi une sorte de vénération superstitieuse et m'attribue le pouvoir de faire revenir les gens. Pouvoir que, malheureusement, je ne possède pas, et je la regrette bien, car nous avons sur la conscience un cadavre qui, sans nous gêner toutefois, nous préoccupe. Or, si je pouvais lui redonner la vie que le coup d'épée du chevalier lui a ravie... à cet homme... à cet excellent baron Pomperi..., ma foi... j'arriverais bien à lui délier la langue.

— Je le crois.

— Ravenons à notre nourrice...

» Cette brave femme m'accueillit avec des yeux reconnaissants et se prêta fort obligeamment à ce que vous appelez une interview... Comme elle n'entend pas un mot de français et que je ne baragouine pas du tout l'italien, j'avais amené avec moi un de mes agents polyglottes connaissant bien les dialectes siciliens... et nous eûmes une conversation très intéressante...

» La bonne vieille nous dit que celle qu'elle appelait sa fille avait aimé là-bas, en Sicile, un noble et vaillant seigneur. Ce seigneur, de son côté, professant pour elle une véritable tendresse, lui avait promis de l'épouser et de reconnaître l'enfant qui vint au monde dans la première année de leur amour.

» Les hasards de l'existence, la lutte des parents et tout ce qui, dans des cas pareils, s'oppose à ces sortes d'unions que l'amour simple a fait naître... que les raisons mondaines condamnent, voulut que l'amant de la Margellina, le père de l'enfant, entreprît un voyage aux lointains pays... comme le pigeon de la fable !... Mais ce voyage n'était pas uniquement pour courir le monde et oublier la bien-aimée !... C'était, au contraire, pour donner le change aux parents hostiles... endormir les soupçons de famille... et revenir, le temps ayant fait son œuvre, ou bien faire venir auprès de lui celle qu'il aimait, afin de vivre cette existence d'amour qui pour beaucoup est le seul vrai bonheur... Ce que décident les hommes, les dieux ne le ratifient pas toujours...

(A suivre.)